



751 - L'interdiction par Islam de la fornication, des jeux de hasard, de la consommation de la viande porcine.

question

Pourquoi a-t-on prohibé la fornication, les jeux de hasard et la consommation de la viande porcine en Islam ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En dépit de notre étonnement de voir un musulman poser cette question à propos de choses évidentes en elles-mêmes et acceptées, notre réponse est tout simplement que ces choses sont interdites parce qu'Allah, dont l'obéissance est une obligation pour nous, nous a dit dans la saint Coran : **Et n' approchez point la fornication. En vérité, c' est une turpitude et quel mauvais chemin!** (Coran, 17 : 32) et : **Certes, Il vous interdit la chair d' une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre qu' Allah. Il n' y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois abuser ni transgresser, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.** (Coran, 2 : 173) et : **ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu' une abomination, œuvre du Diable. Écartez- vous en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l' inimitié et la haine, et vous détourner d' invoquer Allah et de la Salâ. Allez- vous donc y mettre fin?** (Coran, 5 : 90-91).

Nous devons éviter tout ce qu'Allah nous a interdit, pour notre foi en la Charia d'Allah, pour obtenir Sa récompense et par crainte de Son châtement. A cela s'ajoute notre conviction qu'Allah ne nous interdit dans le cadre de la Charia que ce qui est préjudice et débauche, que notre raison puisse saisir cela ou pas, en vertu des propos du Très Haut : **Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu' ils ne t' auront demandé de juger de leurs disputes et qu' ils n'**



auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu' ils se soumettent complètement (à ta sentence). (Coran, 4 :65).